



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin, à 14h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, M. Henri BENABENT, Mme Marilyne AUGERY, M. Christophe AVENARD, M. Frédéric RAGNE, Mme Valérie ESPY, M. Emmanuel MARTINEZ, Mme Catherine ZELMATI, M. Guy DECOUPIGNY, M. Jacques MIRABAIL, M. Mohamed EL YAKOUBI, Mme Séverine MELLET, M. Jean-François RODRIGO, Mme Sandrine DIDIER, Mme Océane ZAMY, Mme Véronique CARMONA, M. Marc PATAU, M. Marc DEJEAN, M. Georges RABAUD.
Étaient absents excusés : Mme Sabine DELBERGHE, Mme YOUMONYOU KONE, Mme Isabelle BRETON, M. Daniel DEDIEU.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Sabine DELBERGHE en faveur de Mme Marilyne AUGERY, Mme YOUMONYOU KONE en faveur de Mme Séverine MELLET, Mme Isabelle BRETON en faveur de M. Georges RABAUD, M. Daniel DEDIEU en faveur de M. Marc DEJEAN.

Secrétaire : Mme Catherine ZELMATI.

La délibération suivante est présentée par Monsieur le Maire :

1. Nomination d'un(e) secrétaire de séance :

Le Code Général de Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **NOMME ZELMATI Catherine**, secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Le point suivant est présenté par Monsieur le Maire :

2. Approbation du PV de la séance du 27.05.2026 :

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026.

Intervention de Mr DEJEAN : demande plus d'éclaircissements sur la vente des terrains chemin des Graousses, il lui est répondu que la commune est en attente de l'avis de la SAFER pour la finalisation de cette vente et que tous les documents seront à disposition du Conseil Municipal.

Intervention de Mr BENABENT : qui dit que ce n'est pas le sujet et que Mr le Maire demande si le PV est accepté ou pas.

Adopté à l'unanimité

3. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales 2026 :

Monsieur le Maire prend la parole et compose le bureau, ce bureau est composé des 2 conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes. La secrétaire est Madame ZELMATI. Le Président est Monsieur le Maire.

1. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales 2026.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean du Falga, régulièrement convoqué conformément au décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, se réunit en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DOUSSAT Michel, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants à élire ;

Considérant que la commune compte plus de 1 000 habitants ;

Considérant qu'il y a lieu d'élire :

- Délégués ;
- Suppléants ;

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Observation de Mr DEJEAN qui fait réclamation pour l'heure où se tient la séance de ce conseil municipal. Mr DEJEAN demande si les grands électeurs auront des consignes de vote, Mr le Maire lui répond que chaque grand électeur est libre de son vote.

Il est procédé au vote.

Monsieur le Maire demande le nombre de votants inscrits sur l'urne, le nombre d'enveloppes, ainsi que le nombre de votants.

Après comptage, 23 élus, 23 votants et 23 enveloppes.

Après dépouillement, sont proclamés élus :

19 votes pour la liste « Continuons Saint-Jean » et 4 blancs.

Délégués titulaires (7 délégués titulaires) :

- DOUSSAT Michel
- AUGERY Marilyne
- BENABENT Henri
- ZELMATI Catherine
- AVENARD Christophe
- CARMONA Véronique
- RAGNE Frédéric

Suppléants (4 délégués suppléants) :

- ESPY Valérie
- MIRABAIL Jacques
- DIDIER Sandrine
- DECOUPIGNY Guy

Le procès-verbal des opérations de désignation des délégués et suppléants sera immédiatement établi et adressé ce jour par la Directrice Générale des Services aux services de la préfecture.

4. Informations diverses :

Fin de séance : 14 h 30

Le Maire, Michel DOUSSAT



La Secrétaire, Catherine ZELMATI

